

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3326

11 novembre 2014

SOMMAIRE

3Nations S.A.	159606	Luxembourg Management Institute (LMI) S.à r.l.	159605
Albatros Investment Participation S.A.	159603	Meg Investments S.A.	159604
ALVA Luxembourg S.A.	159602	Mnemosyne Sàrl	159604
AQUILA Investments S.à r.l.	159603	Nordeus Luxembourg S.à r.l.	159605
Assenti Lux S.A.	159603	Patron Noosa Devco (Sutton Coldfield) S.à r.l.	159646
BakeMark Holdings S.à r.l. B.V.	159603	Presidential Real Estate Development ..	159609
BE Sophia Lux I	159628	Riverbend S.A.	159608
BE Sophia Lux II	159628	Secapital S.à.r.l.	159644
Bové Immobilière S.A.	159604	Seven Vegas S.A.	159608
Build Holding 2 S.à r.l.	159620	Sitronics Finance S.A.	159610
Build Holding S.à r.l.	159612	Skype Global S.à r.l.	159602
Build Management 2 S.A.	159620	Société Civile Immobilière Fraenzebach I	159611
Build Management 2 SA Participations 2 SCA	159620	Soneparfi SA	159609
Build Management S.A.	159612	SOSTNT Luxembourg S.à r.l.	159607
Build Management SA Participations SCA	159612	Survicam S.à r.l.	159607
Carbon Trade & Finance SICAR S.A.	159610	syncreon Luxembourg Holdings S.à r.l. ..	159606
Citruz Midco S.à r.l.	159604	Tarkett GDL S.A.	159602
Compagnie Générale de Participations S.A. S.P.F.	159606	TETRA Kayser Associés S.A.	159608
DIF RE Luxembourg S.à r.l.	159648	T.I. Benelux S.A.	159648
Falcon Foundation Investments	159610	Tishman Speyer Pont Cardinet Holdings S.à r.l.	159638
GPF Partners	159632	Tishman Speyer Pont Cardinet S.à r.l. ..	159638
Gracewell Properties (Sutton Coldfield) S.à r.l.	159646	Topas International S.A.	159607
ITPS (Luxembourg) S.A.	159605	Top Finance S.A.	159608
KAIL & KAIL, zivilrechtliche Gesellschaft	159606	Trade Credit Protection S.A.	159609
KAIL & KAIL, zivilrechtliche Gesellschaft	159605	Train de nuits S.A.	159609
Les Combettes S.à r.l.	159643	Train de nuits S.A.	159609
		Truck International S.à r.l.	159610

Skype Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.496.

En date du 24 septembre 2014, Monsieur Thierry FROMES a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Benjamin Owen Orndorff, gérant
- Monsieur Keith Ranger Dolliver, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Skype Global S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014159237/17.

(140180349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

ALVA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 131.956.

Les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 décembre 2014 à 14.00 heures à L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée (pertes cumulées dépassant les 3/4 du capital social);
2. Divers.

Les formalités à accomplir pour l'accès à l'assemblée générale sont visées à l'article 26 des statuts.

Cette assemblée est convoquée suite à l'assemblée du 30 octobre 2014 statuant sur les comptes au 31.10.2012 au cours de laquelle le quorum visé à l'article 67 L.S.C. (auquel renvoie l'article 100) n'a pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014172526/18.

Tarkett GDL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 92.165.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale du 18 Juin 2014.

Le Conseil a pris la résolution suivante:

Sixième résolution

L'Assemblée nomme en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé:

MAZARS LUXEMBOURG

10A, rue Henri Schnadt

L-2530 Luxembourg

Dont le mandat annuel expirera à l'issue de l'Assemblée Générale 2015.

Lentzweiler, le 29 Septembre 2014.

Certifié conforme

Nicolas BRUSSET

Directeur Financier

Référence de publication: 2014159323/19.

(140180983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Albatros Investment Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6942 Niederanven, 27, Mielstrachen.
R.C.S. Luxembourg B 102.992.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014160642/10.

(140182696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

AQUILA Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 178.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AQUILA Investments S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2014160647/11.

(140182941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

BakeMark Holdings S.à r.l. B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 45.287.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 179.572.

EXTRAIT

En date du 14 octobre 2014, l'associé unique de la Société a décidé de:

- révoquer M. Guy Germain Lisman, en tant que gérant A de la Société, avec effet au 15 septembre 2014
- révoquer M. Kurt Offeciers, en tant que gérant A de la Société, avec effet au 13 octobre 2014
- nommer M. Frans Theeuwes, domicilié au 7 Hadrianstrasse, D-68526 Ladenburg, gérant A de la Société, avec effet au 13 octobre 2014 et pour une durée indéterminée

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160655/16.

(140183156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Assenti Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, 26, Ëlwenterstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 95.913.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 2013

L'Assemblée des actionnaires de la société ASSENTI LUX S.A., susvisée, s'est réunie, au siège social et a pris, à l'unanimité des voix exprimées, la résolution suivante:

La démission des administrateurs:

- Monsieur Geert NIVELLES, né le 05/01/1969 à Saint-Trond (Belgique), et demeurant à B-3380 Tienen, 36, Putstraat
- et Monsieur Jean-Claude NIVELLES, né le 09/06/1963 à Saint-Trond (Belgique), et demeurant à B-3800 St-Truiden, 14, Jan van Xantenlaan

est acceptée.

Pour extrait conforme

Les membres du bureau

Référence de publication: 2014160650/17.

(140183277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Mnemosyne Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 157.984.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014160424/10.

(140182147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Meg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 134.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014160408/10.

(140182492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Bové Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 137, Kuelebiérg.

R.C.S. Luxembourg B 87.440.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014160683/14.

(140182560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Citruz Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.057.

EXTRAIT

Suivant un contrat de transfert de parts sociales en date du 15 octobre 2014 avec effet immédiat, Citruz Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190041, a cédé la totalité des parts sociales de la Société à Citruz Intermediary S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190745,.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Citruz Intermediary S.à r.l. 1.250.000,- parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Citruz Midco S.à r.l.

Référence de publication: 2014160698/20.

(140183256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Luxembourg Management Institute (LMI) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5359 Schuttrange, 9, Am Léeberg.
R.C.S. Luxembourg B 170.292.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160925/9.

(140182521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

ITPS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014160890/11.

(140182935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Nordeus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 183.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Octobre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2014160977/13.

(140182622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

KAIL & KAIL, zivilrechtliche Gesellschaft, Société Civile.

Siège social: L-3316 Bergem, 13, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg E 313.

1. Folgende Änderungen im Gesellschaftsvertrag vom 31.03.2004 Nummer 2004/0472, werden von den einzelnen Gesellschaftern für gut geheissen:

Neuaufteilung der Gesellschaftsanteile und Austritt der Gesellschafterin Frau MULLER Marie Madeleine.

Die Gesellschafterin Frau MULLER Marie Madeleine übereignet ihre 136 Anteile an der Gesellschaft KAIL & KAIL, zivilrechtliche Gesellschaft an Ihre Söhne Kail Guy 13, rue de l'église L-3316 Bergem und Kail Paul 13, rue de l'église L-3316 Bergem.

Art. 5. Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt demzufolge dreihundertzweiunddreissigtausend Euro (€332.000), und ist eingeteilt in dreihundertzweiunddreissig (332) Anteile von je eintausend Euro (€1.000), welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

a) An Herrn Guy KAIL, vorbenannt, hundert Sechsendsechzig Anteile	166
b) An Herrn Paul KAIL, vorbenannt, hundert Sechsendsechzig Anteile	166
Total: dreihundertzweiunddreissig Anteile	332

Das Gesellschaftskapital kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter erhöht oder vermindert werden.

KAIL Albert / MULLER Marie Madeleine / KAIL Guy / KAIL Paul.

Référence de publication: 2014160905/21.

(140181989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Compagnie Générale de Participations S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 6.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160250/10.

(140182298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

syncreon Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, avenue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 158.777.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Référence de publication: 2014160177/10.

(140182424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

3Nations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 89.083.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

3Nations S.A.
GEERT DIRKX
Administrateur unique

Référence de publication: 2014161131/12.

(140182722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

KAIL & KAIL, zivilrechtliche Gesellschaft, Société Civile.

Siège social: L-3316 Bergem, 13, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg E 313.

1. Folgende Änderungen im Gesellschaftsvertrag vom 31.03.2004 Nummer 2004/0472, werden von den einzelnen Gesellschaftern für gut geheissen:

Der Gesellschafter KAIL Albert überträgt seine Anteile an der Gesellschaft KAIL & KAIL, zivilrechtliche Gesellschaft an seine Ehegattin MULLER Marie Madeleine durch eine Privatschrift.

Herr KAIL Albert wohnhaft in 13, rue de l'église L-3316 Bergem ist nicht mehr als Verwalter der Gesellschaft KAIL & KAIL, zivilrechtliche Gesellschaft tätig.

Art. 5. Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt demzufolge dreihundertzweiunddreissigtausend Euro (€332.000), und ist eingeteilt in dreihundertzweiunddreissig (332) Anteile von je eintausend Euro (€1.000), welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:

a) Marie Madeleine MULLER, vorbenannt, hundertsechunddreissig Anteile	136
b) An Herrn Guy KAIL, vorbenannt, achtundneunzig Anteile	98
c) An Herrn Paul KAIL, vorbenannt, achtundneunzig Anteile	98
Total: dreihundertzweiunddreissig Anteile	332

Das Gesellschaftskapital kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter erhöht oder vermindert werden.

KAIL Albert / MULLER Marie Madeleine / KAIL Guy / KAIL Paul.

Référence de publication: 2014160904/22.

(140181989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Survicam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1932 Luxembourg, 44, rue Auguste Letellier.
R.C.S. Luxembourg B 162.149.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014160512/12.

(140182314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

SOSTNT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.732.

Extrait de la résolution prise par les associés en date du 3 Octobre 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 4 avril 2014.

Veillez prendre note que Monsieur David CATALA, gérant, réside désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour SOSTNT Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014160527/16.

(140182079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Topas International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 40.695.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en date du 26 septembre 2014: que, suite à la démission de son poste d'Administrateur et de Délégué à la gestion journalière de Monsieur Sébastien THIBAL, l'Assemblée a décidé:

- de renouveler à leurs postes d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2019:

Madame Gisèle HOCH-WENTZLOW, née le 3 septembre 1952 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 2, Passage Bernard Simminger, L-5655 Mondorf-les-Bains;

Et

Madame Anna-Maria GENCO, née le 26 novembre 1969, à Briey (France), demeurant professionnellement au 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- de nommer au poste de Délégué à la gestion journalière jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2019:

Madame Gisèle HOCH-WENTZLOW, née le 3 septembre 1952 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 2, Passage Bernard Simminger, L-5655 Mondorf-les-Bains.

- de nommer au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2019:

Monsieur Axel WASTIAUX, né le 2 août 1976 à Metz (France), demeurant au 22A, rue de la montée, L-4981 Reckange-sur-Mess.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014160554/26.

(140182441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Seven Vegas S.A., Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 135.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160519/9.

(140182018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Riverbend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 182.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014160499/10.

(140182327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Top Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 90.536.

Extrait de résolution prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social le 13 octobre 2014

1. Monsieur Claude Schroeder, demeurant au 498, route de Thionville L-5886 Alzingen a été nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019 en remplacement de Monsieur Herbert Grossmann décédé le 16 juin 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014160553/13.

(140181948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

TETRA Kayser Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 158.880.

Extrait de l'Assemblée générale ordinaire du 8 mai 2014

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler:

1. Kayser Paul, demeurant à L-2117 Luxembourg, 5, rue Mameranus
2. Kayser Tanja, demeurant à L-1215 Luxembourg, 63, rue de la Barrière
3. Befort Gilbert, demeurant L-3899 Foetz, 11, rue Théodore de Wacquant
4. Frieders Antoine, demeurant à L-1469 Luxembourg, 57, rue Ermesinde
5. Lang Christoph, demeurant à L-7480 Tuntange, 27a, rue de Greisch
6. Sievi Xaver, L-8523 Beckerich, 5, Kächereck.

Commissaire aux comptes:

Justin Dostert, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Pour extrait conforme

TETRA Kayser Associés SA

Référence de publication: 2014160552/22.

(140182021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Train de nuits S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 17.179.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014160544/10.

(140182055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Train de nuits S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 17.179.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014160545/10.

(140182065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Trade Credit Protection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 173.441.

Résolution du conseil d'administration prise à Luxembourg en date du 14 octobre 2014:

- Le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg vers le 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160543/11.

(140182092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Soneparfi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 161.554.

Les comptes annuels au 30 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Soneparfi S.A.

Référence de publication: 2014160526/11.

(140182283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Presidential Real Estate Development, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 122.663.

EXTRAIT

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2014160492/12.

(140182466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Truck International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 119.156.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014159334/10.

(140179792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Falcon Foundation Investments, Fonds Commun de Placement.

Die konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements in Bezug auf den Fonds Falcon Foundation Investments vom 27. Oktober 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. November 2014.

Falcon Fund Management (Luxembourg)

Unterschrift

Référence de publication: 2014171921/11.

(140197192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Sitronics Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.040.

Il est porté à connaissance à qui de droit que Monsieur Pieter van Nugteren a décidé de démissionner de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet le 9 Octobre 2014.

Luxembourg, le 13 Octobre 2014.

Pour extrait conforme

*Pour la Société**Un gérant*

Référence de publication: 2014159292/13.

(140180829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

Carbon Trade & Finance SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.118.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Auszug aus den Beschlüssen der Anteilhaber der Gesellschaft vom 4. November 2014*

Die Anteilhaber beschliessen:

- den Bericht des Abwicklungsprüfers zu genehmigen;
- die Entlassung des Liquidators zu bestätigen;
- die Liquidation zum 4. November 2014 für abgeschlossen zu erklären;
- die Bücher und die gesellschaftsrechtlichen Dokumente der Gesellschaft für einen Zeitraum von fünf (5) Jahren unter folgender Adresse aufzubewahren: 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. November 2014.

Carbon Trade & Finance SICAR S.A., en liquidation volontaire

Unterschrift

Référence de publication: 2014171771/20.

(140197121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Société Civile Immobilière Fraenzebach I, Société Civile.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg E 3.049.

L'an deux mille quatorze.

Le premier octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff.
- 2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur.
- 4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
- 5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Monsieur Paul LEESCH, prénommé, est ici représenté par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 26 septembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne variatur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FRAENZEBACH I, avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 3049 (NIN 2001 7000 323).

Que la société a été constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001, publié par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 766 du 15 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2326 du 20 septembre 2013.

Que le capital social s'élève au montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par soixante (60) parts sociales sans désignation de valeur nominale, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, cinquante-deux parts sociales	52
2.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, deux parts sociales	2
3.- Madame Doris LEESCH, prénommée, deux parts sociales	2
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, deux parts sociales	2
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, deux parts sociales	2
Total: soixante parts sociales	<u>60</u>

Ensuite les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de fixer la valeur nominale des parts sociales au montant d'UN EURO (€ 1.-) et constatent que le capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) est désormais représenté par trente-et-un mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Les trente-et-un mille (31.000) parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, prénommé, vingt-six mille huit cent soixante-huit parts sociales	26.868
2.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé, mille trente-trois parts sociales	1.033
3.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, prénommé, mille trente-trois parts sociales	1.033
4.- Madame Doris LEESCH, prénommée, mille trente-trois parts sociales	1.033
5.- Madame Danielle LEESCH, prénommée, mille trente-trois parts sociales	1.033
Total: trente-et-un mille parts sociales	<u>31.000</u>

Deuxième résolution

Les associés décident ensuite de réduire le capital social à concurrence du montant de CENT QUARANTE-DEUX EUROS (€ 142.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) au montant de TRENTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (€ 30.858.-) par annulation de cent quarante-deux (142) parts sociales et par le remboursement du montant de CENT QUARANTE-DEUX EUROS (€ 142.-) aux associés existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-HUIT EUROS (€ 30.858.-), représenté par trente mille huit cent cinquante-huit (30.858) parts sociales d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaire.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à L-8059 Bertrange, Niederterhaff,	
vingt-six mille sept cent quarante-deux parts sociales	26.742
2.- Madame Danielle LEESCH, employée privée, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois,	
mille vingt-neuf parts sociales	1.029
3.- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-2309 Luxembourg, 116, avenue Pasteur,	
mille vingt-neuf parts sociales	1.029
4.- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,	
mille vingt-neuf parts sociales	1.029
5.- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald,	
mille vingt-neuf parts sociales	1.029
Total: trente mille huit cent cinquante-huit parts sociales	30.858

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, J. LEESCH, D. LEESCH, D. LEESCH, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 06 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1823. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 octobre 2014.

Référence de publication: 2014158334/82.

(140179592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Build Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.125.

Build Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.127.

Build Management SA Participations SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.128.

In the year two-thousand and fourteen, on the thirty-first day of October, before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Fabian Piron, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as a special attorney-in-fact of:

(1) the board of managers of Build Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155125 and having its share capital amounting to EUR 13,053,207.20 (hereinafter referred to as the "Absorbing Company") and incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 18 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2122 of 8 October 2010, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 28 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2444 of 12 November 2010,

by virtue of powers conferred on the basis of the board of managers' resolutions of the Absorbing Company dated 15 October 2014.

(2) the board of directors of Build Management S.A., a société anonyme with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155127 and having its share capital amounting to EUR 31,000 (hereinafter referred to as “Build Management”) and incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 18 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2146 of 12 October 2010, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated 26 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1520 of 26 June 2013,

by virtue of powers conferred on the basis of the board of directors’ resolutions of Build Management dated 15 October 2014.

(3) Build Management acting in its capacity of general partner of Build Management SA Participations SCA., a société en commandite par actions with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155128 and having its share capital amounting to EUR 13,062,757.20 (hereinafter referred to as “Build Management SA Participations”) and incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 18 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2123 of 8 October 2010, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated 26 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1552 of 26 June 2013.

by virtue of powers conferred on the basis of the board of directors’ resolutions of the general partner of Build Management SA Participations dated 15 October 2014.

The parties listed above under (2) to (3) are hereinafter referred to as the “Absorbed Companies”, and together with the Absorbing Company referred to as the “Merging Companies”.

The appearing parties, represented in the manner hereabove stated, have requested the undersigned notary to record the following joint merger proposal (the “Joint Merger Proposal”):

1. Build Holding S.à r.l. The Absorbing Company exists under the name of Build Holding S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155125.

The Absorbing Company’s corporate object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The object of the Absorbing Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

The Absorbing Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Absorbing Company or any company belonging to the same group as the Absorbing Company (hereafter referred to as the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Absorbing Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

A company shall be deemed to be part of the same “group” as the Absorbing Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Absorbing Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Absorbing Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be though fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Absorbing Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Absorbing Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and
- to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreements

and other service contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Absorbing Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

In addition to the foregoing, the Absorbing Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

The subscribed capital of the Absorbing Company is set at thirteen million fifty three thousand two hundred seven euro twenty euro cent (EUR 13,053,207.20) represented by one hundred thirty million five hundred thirty two thousand seventy-two (130,532,072) shares with a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10).

2. Build Management S.A. Build Management exists under the name of Build Management S.A. and is a société anonyme with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155127.

Build Management's corporate object is to acquire and hold participations in Build Management SA Participations and to act as manager, general partner and shareholder with unlimited liability of Build Management SA Participations. In general manner Build Management may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Build Management may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed.

Build Management may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which Build Management has an interest or which form part of the group of companies to which Build Management belongs (including shareholders or affiliated entities). In general, Build Management may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

Build Management may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

Build Management may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The subscribed capital of Build Management is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, which are fully paid up.

The Absorbing Company is the sole shareholder of Build Management.

3. Build Management SA Participations SCA. Build Management SA Participations exists under the name of Build Management SA Participations SCA. and is a société en commandite par actions with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155128.

Build Management SA Participations' corporate object is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Build Management SA Participations may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. Build Management SA Participations may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which Build Management SA Participations has an interest or which form part of the group of companies to which Build Management SA Participations belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, Build Management SA Participations may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

Build Management SA Participations may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity

securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. Build Management SA Participations may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The subscribed capital of Build Management SA Participations is set at thirteen million sixty two thousand seven hundred fifty seven euro and twenty euro cents (EUR 13,062,757.20), represented by ten (10) shares of the Unlimited Shareholder ("actions de commandite", herein defined as "Unlimited Shares") and one hundred thirty million six hundred twenty seven thousand five hundred sixty two (130,627,562) shares of the Limited Shareholder ("actions de commanditaire", herein defined as "Limited Shares"), with a par value of ten euro cent (EUR 0.10) each.

The Unlimited Shares are held by Build Management, while the Limited Shares are held by the Absorbing Company.

4. Merger. The Absorbing Company contemplates to merge with and absorb the Absorbed Companies under the simplified procedure regime (the "Merger") provided for in articles 278 to 283 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Merger will be realised in two steps: (i) the merger of Build Management and the Absorbing Company, following to which the Absorbing Company will become the sole shareholder of Build Management SA Participations, followed immediately by (ii) the merger of Build Management SA Participations and the Absorbing Company.

5. Effective date of the Merger. The Merger will be realised on the day following one month after the publication of this Joint Merger Proposal in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date").

The Merger shall be effective vis-à-vis third parties on the day of publication of the acknowledgment of effectiveness of the Merger in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

For accounting purposes, the operations of the Absorbed Companies shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from the Effective Date.

6. Financial accounts. The annual accounts of the Absorbing Company for the last three years have been approved by the shareholders of the Absorbing Company.

The annual accounts of Build Management for the last three years, have been approved by the sole shareholder of Build Management.

The annual accounts of Build Management SA Participations for the last three years, have been approved by the shareholders of Build Management SA Participations.

7. Assets and liabilities contributed. Pursuant to the Merger, the Absorbed Companies, following their dissolution without liquidation, transfer all their assets and liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, to the Absorbing Company. The assets and liabilities are transferred at accounting book value on the Effective Date.

8. Merger formalities. The Absorbing Company shall carry out all formalities including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry out and to effect the Merger and to transfer and assign the assets and liabilities of the Absorbed Companies in accordance with article 274 of the Law.

9. Special advantages. No special advantages will be attributed to the managers of the Absorbing Company, the directors of Build Management, the general partner of Build Management SA Participations and the statutory auditors of the Absorbed Companies, nor to any other party involved in the Merger.

The mandate of the directors and/or general partner and auditor of the Absorbed Companies will come to an end on the Effective Date.

10. Convertible and other instruments issued by the Merging Companies. Other than its shares, neither of the Merging Companies has issued any convertible or other instruments.

11. Consultation of documentation. The shareholders of the Merging Companies are entitled to inspect the documents specified in article 267, paragraph 1 (a) and (b) of the Law at the respective registered office of the Merging Companies at least one month as from the publication of this Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The documents referred to under this paragraph are:

(a) the Joint Merger Proposal; and

(b) the annual accounts and the management reports of the Merging Companies for the last three financial years, i.e. 2011, 2012 and 2013;

The shareholders of the Merging Companies may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

12. General shareholder's meetings of the Merging Companies. In compliance with article 279 of the Law, no general meeting of shareholders is required for the Absorbing Company. A general meeting of shareholders of the Absorbing Company will however be called in order to resolve on the approval of the Merger.

According to article 279 of the Law, there is no requirement that a general meeting of shareholders of Build Management be called in order to resolve upon the approval of the Merger considering that Build Management is wholly owned by the Absorbing Company.

According to article 279 of the Law, there is no requirement that a general meeting of shareholders of Build Management SA Participations be called in order to resolve upon the approval of the Merger considering that Build Management will be wholly owned by the Absorbing Company, following the merger of Build Management and the Absorbing Company.

13. Dissolution of the Absorbed Companies. The Merger will result in the dissolution without liquidation of the Absorbed Companies as of the Effective Date.

14. Corporate records of the Absorbed Companies. All corporate documents, files and records of the Absorbed Companies shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by law.

15. Issued capital of the Absorbing Company following the Merger. The Merger will not entail a modification of the issued capital of the Absorbing Company.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Joint Merger Proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to article 271 (2) of the Law.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Absorbing Company are estimated at approximately seven thousand two hundred euro (EUR 7,200).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente et unième jour du mois d'octobre,

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Fabian Piron, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial:

(1) du conseil de gérance de Build Holding S.à. r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155125 et ayant un capital social de 13.053.207,20 EUR (ci-après désignée la «Société Absorbante») et constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 18 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2122 du 8 octobre 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 28 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2444 du 12 novembre 2010,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décisions du conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 15 octobre 2014.

(2) du conseil d'administration de Build Management SA, une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155127 et ayant un capital social de 31.000 EUR (ci-après désignée «Build Management») et constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 18 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2146 du 12 octobre 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, en date du 26 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1520 du 26 juin 2013,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décisions du conseil d'administration de Build Management en date du 15 octobre 2014.

(3) Build Management agissant en qualité d'associé commandité gérant de Build Management SA Participations SCA, une société en commandite par actions avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155128 et ayant un capital social de 13.062.757,20 EUR (ci-après désignée «Build Management SA Participations») et constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 18 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2123 du 8 octobre 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, en date du 26 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1552 du 26 juin 2013.

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décisions du conseil d'administration de l'associé commandité de Build Management SA Participations SCA en date du 15 octobre 2014.

Les parties énoncées ci-dessus sous (2) à (3) sont désignées ci-après les «Sociétés Absorbées», et ensemble avec la Société Absorbante, désignées les «Sociétés Fusionnantes».

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer le projet commun de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

1. Building Holding S.à r.l. La Société Absorbante existe sous le nom de Building Holding S.à. r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155125.

L'objet de la Société Absorbante est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société Absorbante a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société Absorbante pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société Absorbante, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société Absorbante (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société Absorbante pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

Une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société Absorbante si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société Absorbante, que ce soit comme trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement. La Société Absorbante pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;
- accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société Absorbante ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société Absorbante ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et
- conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

il est entendu que la Société Absorbante n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

Outre ce qui précède, la Société Absorbante peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à treize millions cinquante-trois mille deux cent sept euros et vingt centimes d'euros (13.053.207,20 EUR) représentés par cent trente millions cinq cent trente-deux mille soixante-douze (130.532.072) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune.

2. Build Management SA. Build Management existe sous le nom de Build Management SA et revêt la forme d'une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155127.

L'objet de Build Management est d'acquérir et de détenir une participation au capital de Build Management SA Participations SCA et d'agir en tant que gérant, associé commandité et actionnaire de Build Management SA Participations SCA en engageant sa responsabilité de manière illimitée.

De manière générale, Build Management pourra effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participation et d'intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que leur administration, leur contrôle, leur développement et leur gestion.

Build Management pourra, en particulier, utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion, le développement et la vente de portefeuilles consistant en des titres et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle d'une entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, ou de toute autre manière, n'importe quelle forme de titres ou de brevets, en disposer par vente, transfert, échange ou autrement, faire fructifier ces titres et ces brevets. Build Management pourra apporter toute assistance financière (que ce soit sous forme de prêts, d'avances, d'octroi de garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou des entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui appartiennent au même groupe de société que celui auquel appartient Build Management.

En général, Build Management pourra effectuer toutes transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions de quelque nature que ce soit qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet social ou qui permettent de promouvoir son développement.

Build Management pourra emprunter sous toutes formes, y compris par voie d'offres publiques. Elle pourra émettre par le biais de placements publics ou privés, des bons, des obligations, des instruments de dette ou toutes autres formes de dette, convertibles ou non, et/ou des titres financiers. Elle pourra donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés. Build Management pourra enfin nantir, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses biens.

Le capital social souscrit de Build Management est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR), divisé en trente et un mille (31.000) actions nominatives d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérée.

La Société Absorbante est l'actionnaire unique de Build Management.

3. Build Management SA Participations SCA. Build Management SA Participations existe sous le nom de Build Management SA Participations SCA. et revêt la forme d'une société en commandite par actions avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155128.

L'objet social de Build Management SA Participations est d'effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participation et d'intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que leur administration, leur contrôle, leur développement et leur gestion.

En général, Build Management SA Participations pourra effectuer toutes transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions de quelque nature que ce soit qui est directement ou indirectement en relation avec son objet social ou qui permettent de promouvoir son développement.

Build Management SA Participations pourra emprunter sous toutes formes, y compris par voie d'offres publiques. Elle pourra émettre par le biais de placements publics ou privés, des bons, des obligations, des instruments de dettes ou toute autre forme de dettes, convertibles ou non, et/ou des titres financiers. Elle pourra donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés. Build Management SA Participations pourra enfin nantir, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses biens.

Le capital social est fixé à treize millions soixante-deux mille sept cent cinquante sept euros et vingt centimes d'euros (12.062.757,20 EUR) représenté par dix (10) actions de l'Actionnaire Commandité (ci-après les «Actions de Commandité») et cent trente millions six cent vingt-sept mille cinq cent soixante-deux (130.627.562) actions de l'Actionnaire Commanditaire (ci-après les «Actions de Commanditaire»).

Les Actions de Commandité sont détenues par Build Management, tandis que les Actions de Commanditaire sont détenues par la Société Absorbante.

4. Fusion. La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber les Sociétés Absorbées selon la procédure de fusion simplifiée (la «Fusion») prévue aux articles 278 à 283 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Fusion aura lieu en deux étapes: (i) la fusion entre la Société Absorbante et Build Management, à la suite de laquelle la Société Absorbante deviendra l'associé unique de Build Management SA Participations, suivie immédiatement de (ii) la fusion entre la Société Absorbante et Build Management SA Participations.

5. Date de Prise d'Effet de la Fusion. La Fusion sera réalisée au plus tard le jour suivant un mois après la publication de ce Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Date de Prise d'Effet»).

La Fusion prendra effet à l'égard des tiers le jour de la publication du constat d'effectivité de la Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour des besoins comptables, les opérations des Sociétés Absorbées seront traitées comme étant accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter de la date de Prise d'Effet.

6. Comptes Annuels. Les comptes annuels de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices ont été approuvés par les associés de la Société Absorbante.

Les comptes annuels de Build Management pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'actionnaire unique de Build Management.

Les comptes annuels de Build Management SA Participations pour les trois derniers exercices ont été approuvés par les associés de Build Management SA Participations.

7. Actifs et Passif apportés. En conséquence de la Fusion, les Sociétés Absorbées, suivant leur dissolution sans liquidation, transmettent tous leurs actifs et leurs passif, y compris pour éviter toute incertitude tous les droits et charges les grevant, à la Société Absorbante. Les actifs et le passif sont transmis à la valeur comptable à la Date de Prise d'Effet.

8. Formalités liées à la Fusion. La Société Absorbante devra exécuter toutes les formalités y compris les publications telles que prescrites par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'exécution et à la prise d'effet de la Fusion et à la transmission et la cession des actifs et du passif des Sociétés Absorbées conformément à l'article 274 de la Loi.

9. Avantages particuliers. Aucun avantage particulier ne sera attribué aux gérants de la Société Absorbante, aux administrateurs de Build Management, aux associés de Build Management SA Participations ou aux réviseurs agréés des Sociétés Absorbées, ni à toute autre partie impliquée dans la Fusion.

Les mandats des administrateurs et/ou de l'associé commandité gérant et de l'auditeur des Sociétés Absorbées viendront à échéance le jour de la Date de Prise d'Effet.

10. Instruments convertibles et autres instruments émis par les Sociétés Fusionnantes. Hormis leurs actions, aucune des Sociétés Fusionnantes n'a émis des instruments convertibles ou autres.

11. Consultation de la documentation. Les actionnaires et associés des Sociétés Fusionnantes ont le droit d'inspecter les documents mentionnés à l'article 267, alinéa 1 (a) et (b) de la Loi au lieu du siège social respectif des Sociétés Fusionnantes pendant au moins un mois à compter de la publication du présent Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les documents visés à ce paragraphe sont:

(a) le Projet Commun de Fusion; et

(b) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices comptables, c'est-à-dire 2011, 2012 et 2013.

Les actionnaires et associés des Sociétés Fusionnant peuvent obtenir une copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et ce gratuitement.

12. Assemblée générale de l'actionnaire des Sociétés Fusionnantes. Conformément à l'article 279 de la Loi, aucune assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante n'est imposée. Une assemblée générale de la Société Absorbante sera néanmoins convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

En vertu de l'article 279 de la Loi, il n'est pas requis qu'une assemblée générale des actionnaires de Build Management ne soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion dans la mesure où Build Management est détenue intégralement par la Société Absorbante.

En vertu de l'article 279 de la Loi, il n'est pas requis qu'une assemblée générale des associés de Build Management SA participations ne soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion dans la mesure où Build Management SA Participations sera détenue intégralement par la Société Absorbante, suite à la réalisation de la fusion entre la Société Absorbante et Build Management.

13. Dissolution des Sociétés Absorbées. La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation des Sociétés Absorbées à partir de la Date de Prise d'Effet.

14. Documents sociaux des Sociétés Absorbées. Tous les documents sociaux, livres et documents comptables des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par la Loi.

15. Capital social de la Société Absorbante à l'issue de la Fusion. La Fusion n'entraînera pas de modification du capital émis de la Société Absorbante.

Le notaire soussigné certifie, par la présente, l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents et qui incombent aux Sociétés Fusionnantes en vertu de l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui seront supportés par la Société Absorbante sont approximativement évalués à sept mille deux cents euros (EUR 7.200).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et domiciles, ils ont signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: F. Piron, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 novembre 2014. REM/2014/2406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 7 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172637/427.

(140197727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Build Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.385.

Build Management 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.121.

Build Management 2 SA Participations 2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.123.

—
In the year two-thousand and fourteen, on the thirty-first day of October,
before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Fabian Piron, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting in his capacity as a special attorney-in-fact of:

(1) the board of managers of Build Holding 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155385 and having its share capital amounting to EUR 317,650.30 (hereinafter referred to as the “Absorbing Company”) and incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated 7 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2249 of 21 October 2010, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 28 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2473 of 16 November 2010,

by virtue of powers conferred on the basis of the board of managers’ resolutions of the Absorbing Company dated 15 October 2014.

(2) the board of directors of Build Management 2 S.A., a société anonyme with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155121 (hereinafter referred to as “Build Management”) and incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 18 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2129 of 9 October 2010, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated 26 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1522 of 26 June 2013,

by virtue of powers conferred on the basis of the board of directors’ resolutions of Build Management dated 15 October 2014.

(3) Build Management acting in its capacity of general partner of Build Management 2 SA Participations 2 SCA., a société en commandite par actions with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155123 (hereinafter referred to as “Build Management 2 SA Participations”) and incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 18 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2119 of 8 October 2010, whose articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated 26 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1522 of 26 June 2013.

by virtue of powers conferred on the basis of the board of directors’ resolutions of the general partner of Build Management 2 SA Participations dated 15 October 2014.

The parties listed above under (2) to (3) are hereinafter referred to as the “Absorbed Companies”, and together with the Absorbing Company referred to as the “Merging Companies”.

The appearing parties, represented in the manner hereabove stated, have requested the undersigned notary to record the following joint merger proposal (the "Joint Merger Proposal"):

1. Build Holding 2 S.à r.l. The Absorbing Company exists under the name of Build Holding 2 S.à r.l. and is a société à responsabilité limitée with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155385.

The Absorbing Company's corporate object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The object of the Absorbing Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

The Absorbing Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Absorbing Company or any company belonging to the same group as the Absorbing Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Absorbing Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

A company shall be deemed to be part of the same "group" as the Absorbing Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Absorbing Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Absorbing Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be though fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Absorbing Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Absorbing Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

- to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreements and other service contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Absorbing Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

In addition to the foregoing, the Absorbing Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

The subscribed capital of the Absorbing Company is set at three hundred seventeen thousand six hundred fifty euro and thirty euro cent (EUR 317,650.30) represented by three million one hundred seventy six thousand five hundred three (3,176,503) shares with a nominal value of ten euro cent (EUR 0.10) each.

2. Build Management 2 S.A. Build Management exists under the name of Build Management 2 S.A. and is a société anonyme with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155121.

Build Management's corporate object is to acquire and hold participations in Build Management 2 SA Participations and to act as manager, general partner and shareholder with unlimited liability of Build Management 2 SA Participations. In general manner Build Management may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Build Management may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way

whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. Build Management may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which Build Management has an interest or which form part of the group of companies to which Build Management belongs (including shareholders or affiliated entities). In general, Build Management may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

Build Management may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

Build Management may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The subscribed capital of Build Management is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one thousand (31,000) registered shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, which are fully paid up.

The Absorbing Company is the sole shareholder of Build Management.

3. Build Management 2 SA Participations 2 SCA. Build Management 2 SA Participations exists under the name of Build Management 2 SA Participations 2 SCA. and is a société en commandite par actions with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155123.

Build Management 2 SA Participations' corporate object is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Build Management 2 SA Participations may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. Build Management 2 SA Participations may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which Build Management 2 SA Participations has an interest or which form part of the group of companies to which Build Management 2 SA Participations belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, Build Management 2 SA Participations may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

Build Management 2 SA Participations may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. Build Management 2 SA Participations may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The subscribed capital of Build Management 2 SA Participations is set at three hundred thirty thousand seven hundred euro and twenty euro cents (EUR 330,700.20), represented by ten (10) shares of the Unlimited Shareholder ("actions de commandite", herein defined as "Unlimited Shares") and three million three hundred six thousand nine hundred ninety two (3,306,992) shares of the Limited Shareholder ("actions de commanditaire", herein defined as "Limited Shares"), with a par value of ten euro cent (EUR 0.10) each.

The Unlimited Shares are held by Build Management, while the Limited Shares are held by the Absorbing Company.

4. Merger. The Absorbing Company contemplates to merge with and absorb the Absorbed Companies under the simplified procedure regime (the "Merger") provided for in articles 278 to 283 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Merger will be realised in two steps: (i) the merger of Build Management and the Absorbing Company, following to which the Absorbing Company will become the sole shareholder of Build Management 2 SA Participations, followed immediately by (ii) the merger of Build Management 2 SA Participations and the Absorbing Company.

5. Effective date of the Merger. The Merger will be realised on the day following one month after the publication of this Joint Merger Proposal in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date").

The Merger shall be effective vis-à-vis third parties on the day of publication of the acknowledgment of effectiveness of the Merger in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

For accounting purposes, the operations of the Absorbed Companies shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from the Effective Date.

6. Financial accounts. The annual accounts of the Absorbing Company for the last three years have been approved by the shareholders of the Absorbing Company.

The annual accounts of Build Management for the last three years, have been approved by the sole shareholder of Build Management.

The annual accounts of Build Management 2 SA Participations for the last three years, have been approved by the shareholders of Build Management 2 SA Participations.

7. Assets and liabilities contributed. Pursuant to the Merger, the Absorbed Companies, following their dissolution without liquidation, transfer all their assets and liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, to the Absorbing Company. The assets and liabilities are transferred at accounting book value on the Effective Date.

8. Merger formalities. The Absorbing Company shall carry out all formalities including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry out and to effect the Merger and to transfer and assign the assets and liabilities of the Absorbed Companies in accordance with article 274 of the Law.

9. Special advantages. No special advantages will be attributed to the managers of the Absorbing Company, the directors of Build Management, the general partner of Build Management 2 SA Participations and the statutory auditors of the Absorbed Companies, nor to any other party involved in the Merger.

The mandate of the directors and/or general partner and auditor of the Absorbed Companies will come to an end on the Effective Date.

10. Convertible and other instruments issued by the Merging Companies. Build Management 2 SA Participations issued an aggregate number of 7,900,000 yield free preferred equity certificates, with a par value of EUR 0.01 each ("YFPECs") to the Absorbing Company as follows:

- on 8 December 2011, Build Management 2 SA Participations issued 3,800,000 YFPECs which were subscribed for by the Absorbing Company in exchange for a cash payment of EUR 38,000; and
- on 1 April 2014, Build Management 2 SA Participations issued 4,100,000 YFPECs which were subscribed for by the Absorbing Company in exchange for a cash payment of EUR 41,000.

As part of the Merger, the YFPECs will be extinguished by confusion in accordance with Art. 1300 of the Luxembourg Civil Code.

11. Consultation of documentation. The shareholders of the Merging Companies are entitled to inspect the documents specified in article 267, paragraph 1 (a) and (b) of the Law at the respective registered office of the Merging Companies at least one month as from the publication of this Joint Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The documents referred to under this paragraph are:

- (a) the Joint Merger Proposal; and
- (b) the annual accounts and the management reports of the Merging Companies for the last three financial years, i.e. 2011, 2012 and 2013;

The shareholders of the Merging Companies may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

12. General shareholder's meetings of the Merging Companies. In compliance with article 279 of the Law, no general meeting of shareholders is required for the Absorbing Company. A general meeting of shareholders of the Absorbing Company will however be called in order to resolve on the approval of the Merger.

According to article 279 of the Law, there is no requirement that a general meeting of shareholders of Build Management be called in order to resolve upon the approval of the Merger considering that Build Management is wholly owned by the Absorbing Company.

According to article 279 of the Law, there is no requirement that a general meeting of shareholders of Build Management SA 2 Participations be called in order to resolve upon the approval of the Merger considering that Build Management will be wholly owned by the Absorbing Company, following the merger of Build Management and the Absorbing Company.

13. Dissolution of the Absorbed Companies. The Merger will result in the dissolution without liquidation of the Absorbed Companies as of the Effective Date.

14. Corporate records of the Absorbed Companies. All corporate documents, files and records of the Absorbed Companies shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by law.

15. Issued capital of the Absorbing Company following the Merger. The Merger will not entail a modification of the issued capital of the Absorbing Company.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Joint Merger Proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to article 271 (2) of the Law.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Absorbing Company are estimated at approximately three thousand five hundred euro (EUR 3,500).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et unième jour du mois d'octobre,
par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Fabien Piron, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial:

(1) du conseil de gérance de Build Holding 2 S.à. r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155385 et ayant un capital social de 317.650,30 EUR (ci-après désignée la «Société Absorbante») et constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 7 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2249 du 21 octobre 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 28 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2473 du 16 novembre 2010,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décisions du conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 15 octobre 2014.

(2) du conseil d'administration de Build Management 2 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155121 (ci-après désignée «Build Management») et constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 18 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2146 du 12 octobre 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, en date du 26 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1522 du 26 juin 2013,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décisions du conseil d'administration de Build Management en date du 15 octobre 2014.

(3) Build Management agissant en qualité d'associé commandité gérant de Build Management 2 SA Participations 2 SCA, une société en commandite par actions avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155123 (ci-après désignée «Build Management 2 SA Participations») et constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 18 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2119 du 8 octobre 2010, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, en date du 26 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1522 du 26 juin 2013.

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par décisions du conseil d'administration de l'associé commandité de Management 2 SA Participations 2 SCA en date du 15 octobre 2014.

Les parties énoncées ci-dessus sous (2) à (3) sont désignées ci-après les «Sociétés Absorbées», et ensemble avec la Société Absorbante, désignées les «Sociétés Fusionnantes».

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer le projet commun de fusion suivant (le «Projet Commun de Fusion»):

1. Building Holding 2 S.à. r.l. La Société Absorbante existe sous le nom de Building Holding 2 S.à. r.l. et revêt la forme d'une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155385.

L'objet de la Société Absorbante est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société Absorbante a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

La Société Absorbante pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société Absorbante, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société Absorbante (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société Absorbante pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

Une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société Absorbante si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société Absorbante, que ce soit comme trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement. La Société Absorbante pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;
- accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société Absorbante ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société Absorbante ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et
- conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

il est entendu que la Société Absorbante n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

Outre ce qui précède, la Société Absorbante peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédents, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à trois cent dix-sept mille six cent cinquante euros et trente centimes d'euros (317.650,30 EUR) représenté par trois millions cent soixante-seize mille cinq cent trois (3.176.503) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune.

2. Build Management 2 SA. Build Management existe sous le nom de Build Management 2 S.A. et revêt la forme d'une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155121.

L'objet de Build Management est d'acquérir et de détenir une participation au capital de Build Management 2 SA Participations SCA et d'agir en tant que gérant, associé commandité et actionnaire de Build Management 2 SA Participations SCA en engageant sa responsabilité de manière illimitée.

De manière générale, Build Management pourra effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participation et d'intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que leur administration, leur contrôle, leur développement et leur gestion.

Build Management pourra, en particulier, utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion, le développement et la vente de portefeuilles consistant en des titres et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle d'une entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, ou de toute autre manière, n'importe quelle forme de titres ou de brevets, en disposer par vente, transfert, échange ou autrement, faire fructifier ces titres et ces brevets. Build Management pourra apporter toute assistance financière (que ce soit sous forme de prêts, d'avances, d'octroi de garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou des entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui appartiennent au même groupe de société que celui auquel appartient Build Management.

En général, Build Management pourra effectuer toutes transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions de quelque nature que ce soit qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet social ou qui permettent de promouvoir son développement.

Build Management pourra emprunter sous toutes formes, y compris par voie d'offres publiques. Elle pourra émettre par le biais de placements publics ou privés, des bonds, des obligations, des instruments de dette ou toutes autres formes de dette, convertibles ou non, et/ou des titres financiers. Elle pourra donner des garanties et accorder des sûretés en

faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés. Build Management pourra enfin nantir, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses biens.

Le capital social souscrit de Build Management est fixé à trente et un mille euros (31.000 EUR), divisé en trente et un mille (31.000) actions nominatives d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, entièrement libérée.

La Société Absorbante est l'actionnaire unique de Build Management.

3. Build Management 2 SA Participations 2 SCA. Build Management SA Participations existe sous le nom de Build Management 2 SA Participations 2 SCA et revêt la forme d'une société en commandite par actions avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155128.

L'objet social de Build Management 2 SA Participations est d'effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participation et d'intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que leur administration, leur contrôle, leur développement et leur gestion.

En général, Build Management 2 SA Participations pourra effectuer toutes transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions de quelque nature que ce soit qui est directement ou indirectement en relation avec son objet social ou qui permettent de promouvoir son développement.

Build Management 2 SA Participations pourra emprunter sous toutes formes, y compris par voie d'offres publiques. Elle pourra émettre par le biais de placements publics ou privés, des bonds, des obligations, des instruments de dettes ou toute autre forme de dettes, convertibles ou non, et/ou des titres financiers. Elle pourra donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés. Build Management 2 SA Participations pourra enfin nantir, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses biens.

Le capital social de Build Management 2 SA Participations est fixé à trois cent trente mille sept cents euros et vingt centimes d'euros (330.700,20 EUR) représenté par dix (10) actions de l'Actionnaire Commandité (ci-après les «Actions de Commandité») et trois millions trois cent six mille neuf cent quatre-vingt-douze (3.306.992) actions de l'Actionnaire Commanditaire (ci-après les «Actions de Commanditaire»).

Les Actions de Commandité sont détenues par Build Management, tandis que les Actions de Commanditaire sont détenues par la Société Absorbante.

4. Fusion. La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber les Sociétés Absorbées selon la procédure de fusion simplifiée (la «Fusion») prévue aux articles 278 à 283 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Fusion aura lieu en deux étapes: (i) la fusion entre la Société Absorbante et Build Management, à la suite de laquelle la Société Absorbante deviendra l'associé unique de Build Management 2 SA Participations, suivie immédiatement de (ii) la fusion entre la Société Absorbante et Build Management 2 SA Participations.

5. Date de Prise d'Effet de la Fusion. La Fusion sera réalisée au plus tard le jour suivant un mois après la publication de ce Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Date de Prise d'Effet»).

La Fusion prendra effet à l'égard des tiers le jour de la publication du constat d'effectivité de la Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour des besoins comptables, les opérations des Sociétés Absorbées seront traitées comme étant accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter de la date de Prise d'Effet.

6. Comptes Annuels. Les comptes annuels de la Société Absorbante pour les trois derniers exercices ont été approuvés par les associés de la Société Absorbante.

Les comptes annuels de Build Management pour les trois derniers exercices ont été approuvés par l'actionnaire unique de Build Management.

Les comptes annuels de Build Management 2 SA Participations pour les trois derniers exercices ont été approuvés par les associés de Build Management 2 SA Participations.

7. Actifs et Passif apportés. En conséquence de la Fusion, les Sociétés Absorbées, suivant leur dissolution sans liquidation, transmettent tous leurs actifs et leurs passif, y compris pour éviter toute incertitude tous les droits et charges les grevant, à la Société Absorbante. Les actifs et le passif sont transmis à la valeur comptable à la Date de Prise d'Effet.

8. Formalités liées à la Fusion. La Société Absorbante devra exécuter toutes les formalités y compris les publications telles que prescrites par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'exécution et à la prise d'effet de la Fusion et à la transmission et la cession des actifs et du passif des Sociétés Absorbées conformément à l'article 274 de la Loi.

9. Avantages particuliers. Aucun avantage particulier ne sera attribué aux gérants de la Société Absorbante, aux administrateurs de Build Management, aux associés de Build Management 2 SA Participations ou aux réviseurs agréés des Sociétés Absorbées, ni à toute autre partie impliquée dans la Fusion.

Les mandats des administrateurs et/ou de l'associé commandité gérant et de l'auditeur des Sociétés Absorbées viendront à échéance le jour de la Date de Prise d'Effet.

10. Instruments convertibles et autres instruments émis par les Sociétés Fusionnantes. Build Management 2 SA Participations a émis un nombre total de 7.900.000 yield free preferred equity certificates, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 chacun ("YFPECs") à la Société Absorbante comme suit:

- le 8 décembre 2011, Build Management 2 SA Participations a émis 3.800.000 YFPECs qui ont été souscrits par le Société Absorbante contre un paiement en numéraire d'un montant de 38.000 EUR; and

- le 1 avril 2014, Build Management 2 SA Participations a émis 4.100.000 YFPECs qui ont été souscrits par le Société Absorbante contre un paiement en numéraire d'un montant de 41.000 EUR.

Dans le cadre de la Fusion, les YFPECs seront éteints par confusion selon l'Art. 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

11. Consultation de la documentation. Les actionnaires et associés des Sociétés Fusionnantes ont le droit d'inspecter les documents mentionnés à l'article 267, alinéa 1 (a) et (b) de la Loi au lieu du siège social respectif des Sociétés Fusionnantes pendant au moins un mois à compter de la publication du présent Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les documents visés à ce paragraphe sont:

(a) le Projet Commun de Fusion; et

(b) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices comptables, c'est-à-dire 2011, 2012 et 2013.

Les actionnaires et associés des Sociétés Fusionnant peuvent obtenir une copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande et ce gratuitement.

12. Assemblée générale de l'actionnaire des Sociétés Fusionnantes. Conformément à l'article 279 de la Loi, aucune assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbante n'est imposée. Une assemblée générale de la Société Absorbante sera néanmoins convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

En vertu de l'article 279 de la Loi, il n'est pas requis qu'une assemblée générale des actionnaires de Build Management ne soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion dans la mesure où Build Management est détenue intégralement par la Société Absorbante.

En vertu de l'article 279 de la Loi, il n'est pas requis qu'une assemblée générale des associés de Build Management 2 SA participations ne soit convoquée afin de se prononcer sur l'approbation de la Fusion dans la mesure où Build Management 2 SA Participations sera détenue intégralement par la Société Absorbante, suite à la réalisation de la fusion entre la Société Absorbante et Build Management.

13. Dissolution des Sociétés Absorbées. La Fusion entraînera la dissolution sans liquidation des Sociétés Absorbées à partir de la Date de Prise d'Effet.

14. Documents sociaux des Sociétés Absorbées. Tous les documents sociaux, livres et documents comptables des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prescrite par la Loi.

15. Capital social de la Société Absorbante à l'issue de la Fusion. La Fusion n'entraînera pas de modification du capital émis de la Société Absorbante.

Le notaire soussigné certifie, par la présente, l'existence et la légalité du Projet Commun de Fusion et de tous les actes, documents et qui incombent aux Sociétés Fusionnantes en vertu de l'article 271 (2) de la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui seront supportés par la Société Absorbante sont approximativement évalués à trois mille cinq cents euros (EUR3.500).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et domiciles, ils ont signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: F. Piron, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 novembre 2014. REM/2014/2409. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 7 novembre 2014.

Référence de publication: 2014172638/438.

(140197771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

BE Sophia Lux I, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 163.584.

BE Sophia Lux II, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 164.501.

COMMON DRAFT TERMS OF MERGER

BETWEEN

BE SOPHIA LUX I

Société à responsabilité limitée

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal

Capital social: EUR 12.501

R.C.S. Luxembourg B 163.584

AND

BE SOPHIA LUX II

Société à responsabilité limitée

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal

Capital social: EUR 12.500

R.C.S. Luxembourg B 164.501

of 5 November 2014

In the year two thousand and fourteen, on the 5 of November,

the board of managers of BE SOPHIA LUX I, a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register, Luxembourg) under number B 163.584;

and

the board of managers of BE SOPHIA LUX II, a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register, Luxembourg) under number B 164.501,

in accordance with article 261 and seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) hereby agree on the terms and conditions of the following common draft terms of merger:

1. Merging companies.**1.1 The Absorbing Company**

BE SOPHIA LUX I, a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register, Luxembourg) under number B 163.584, incorporated pursuant to a notarial deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 22 September 2011 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg n° 2737 dated 10 November 2011 (BE Sophia Lux I or the Absorbing Company).

The articles of incorporation of BE Sophia Lux I have been amended twice, the last time pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, dated 14 October 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg.

The issued share capital of BE Sophia Lux I, as of the date hereof, amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and is divided into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the BE Sophia Lux I Shares).

All of the BE Sophia Lux I Shares are fully paid-up.

1.2 The Absorbed Company:

BE SOPHIA LUX II, a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de

Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register, Luxembourg) under number B 164.501, incorporated pursuant to a notarial deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 8 November 2011 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg n° 3093 dated 16 December 2011 (BE Sophia Lux II or the Absorbed Company).

The issued share capital of BE Sophia Lux II, as of the date hereof, amounts to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and is divided into twelve thousand five hundred (12,500) share with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the BE Sophia II Shares).

All of the BE Sophia II Shares are fully paid-up.

The Absorbing Company and the Absorbed Company are hereafter collectively referred to as the Merging Companies.

1.3 Shareholding of the Absorbing Company and of the Absorbed Company:

Cooperatie Bensell Real Estate Investment III B.A., a co-operative with limited liability (cooperatie met beperkte aansprakelijkheid) incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its registered office at Teleportboulevard 110, unit A 1.19, 1043EJ Amsterdam, Netherlands and registered with the Commercial Register of Amsterdam under number 34321446 is the sole shareholder of the Absorbing Company.

The Absorbing Company is the sole shareholder of the Absorbed Company.

2. Type of merger. BE Sophia Lux II shall be merged into BE Sophia Lux I by way of a merger by absorption by BE Sophia Lux I of BE Sophia Lux II and without liquidation of BE Sophia Lux II (the Merger) pursuant to (i) the provisions of Section XIV of the Law, and (ii) the terms and conditions included in the present common draft terms of merger subject to Luxembourg law ((i) and (ii) collectively, the Merger Terms and Conditions).

Upon the effectiveness of the Merger, all the assets and liabilities of BE Sophia Lux II (as such assets and liabilities shall exist on the Effective Date, as defined here below), shall be transferred to BE Sophia Lux I by operation of the Law, BE Sophia Lux II shall cease to exist.

From an accounting point of view, the assets and liabilities of the Absorbed Company are valued using their net asset value as of 30 September 2014.

No shares will be issued by the Absorbing Company in exchange of or exchanged against any shares of the Absorbed Company. No independent auditor as set forth in Article 266 of the Law has been appointed and the provisions of Article 265 of the Law are not applicable.

3. Effective date. The Merger shall become effective between the Merging Companies as of the date of the Luxembourg law governed:

- notarial deed recording the resolutions of the sole shareholder of BE Sophia Lux I; and
- notarial deed recording the resolutions of the sole shareholder of BE Sophia Lux II,

approving the decision to merge pursuant to the terms and conditions set forth in the present common draft terms of merger (the Effective Date).

However, the Merger shall have no effect vis-à-vis third parties until after the date of the publications in accordance with the provisions of Article 9 of the Law of the above mentioned notarial deeds.

As from the Effective Date, any and all contractual obligations being in existence and enforceable against BE Sophia Lux II as of the date of the Merger, shall be transferred to BE Sophia Lux I on the Effective Date. BE Sophia Lux I shall be liable for the rights acquired

4. Date of effect of the merger from an accounting point of view. From an accounting point of view, the operations of BE Sophia Lux II shall be considered as accomplished for the account of BE Sophia Lux I as from 30 September 2014.

5. Impact of the merger on the employment. Neither BE Sophia Lux I nor BE Sophia Lux II have any employee. Therefore, the Merger has no impact on the employees of the Merging Companies.

6. Rights conferred by the Absorbing Company to the sole shareholder of the Absorbed Company having special rights and to the holders of securities other than shares. Neither the Absorbing Company nor the Absorbed Company have issued shares or other securities granting special rights to the holders thereof.

7. Special advantages. No special advantages were or shall be granted in connection with the Merger to the members of the boards of managers of BE Sophia Lux II and BE Sophia Lux I, the auditors of BE Sophia Lux I and BE Sophia Lux I, if any, other experts or advisers of BE Sophia Lux I and BE Sophia Lux II, or any other person.

8. Impact of the merger on the creditors' rights. The creditors of BE Sophia Lux II shall become the creditors of BE Sophia Lux I.

In accordance with Article 268 of the Law, the creditors of the Merging Companies, whose claims predate the date of publication of the deeds recording the merger provided for by Article 273 of the Law in the Memorial may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within two (2) months of that publication to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement de et a Luxembourg dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, to obtain adequate safeguards of collateral for any matured or unmatured debts, in case the Merger would make such protection necessary.

9. Documents available at the registered offices of the Merging Companies. The following documents will be made available to the respective sole shareholders of BE Sophia Lux I and BE Sophia Lux II at the registered offices of the Merging Companies at least one (1) month before the date on which the sole shareholder of each of the Merging Companies shall decide upon the approval of the decision to merge as contemplated by the present common draft terms of merger:

(a) the present common draft terms of merger

(b) the annual statutory accounts of BE Sophia Lux I for 2011, 2012 and 2013 as approved by the general meeting of shareholders of BE Sophia Lux I including the corresponding annual report of BE Sophia Lux I for 2011, 2012 and 2013

(c) the annual statutory accounts of BE Sophia Lux II for 2011, 2012 and 2013 as approved by the general meeting of shareholders of BE Sophia Lux II including the corresponding annual report of BE Sophia Lux II for 2011, 2012 and 2013

(d) the interim financial statements of BE Sophia Lux I and BE Sophia Lux II as of 30 September 2014

In case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

PROJET COMMUN DE FUSION

BE Sophia Lux I, Société à responsabilité limitée

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal

Capital social: EUR 12.500

R.C.S. Luxembourg B 163.584

BE Sophia Lux II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal

Capital social: EUR 12.500

R.C.S. Luxembourg B 164.501

du 5 novembre 2014

Le 5 novembre de l'année deux mille quatorze,

le conseil de gérance de BE SOPHIA LUX I, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 163.584;

et

le conseil de gérance de BE SOPHIA LUX II, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 164.501;

en application à l'article 261 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ont convenu des termes et conditions évoqués dans le projet commun de fusion ci-dessous:

1. Sociétés fusionnantes.

1.1 La Société absorbante

BE SOPHIA LUX I, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 163.584, constituée suivant acte notarié dressé le 22 septembre 2011 par Me Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg n° 2737 du 10 novembre 2011 (BE Sophia Lux I ou la Société absorbante).

Les statuts de BE Sophia Lux I ont été modifiés par deux fois, la dernière fois suivant acte dressé par Me Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 14 octobre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg.

Le capital social émis de BE Sophia Lux I, à la date des présentes, s'élève à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) et est divisé en douze mille cinq cent (12.500) actions de classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (les Actions de BE Sophia Lux I).

Toutes les Actions BE Sophia Lux I sont intégralement libérées.

1.2 La Société absorbée

BE SOPHIA LUX II, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 164.501, constituée suivant acte notarié dressé le 8 novembre 2011 par Me Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg n° 3093 du 16 décembre 2011 (BE Sophia Lux II ou la Société absorbée).

Le capital social émis de BE Sophia Lux II, à la date des présentes, s'élève à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) et est divisé en douze mille cinq cent (12.500) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune (les Actions de BE Sophia Lux II).

Toutes les Actions BE Sophia Lux II sont intégralement libérées.

La Société absorbante et la Société absorbée sont collectivement désignées dans les présentes comme les Sociétés fusionnantes.

1.3 Actionnariat de la Société absorbante et de la Société absorbée

Cooperatie Bensell Real Estate Investment III B.A., une coopératie met beperkte aansprakelijkheid de droit néerlandais, ayant son siège social à Teleportboulevard 110, unit A 1.19, 1043EJ Amsterdam, Netherlands et immatriculée auprès du registre du commerce de Amsterdam sous le numéro 34321446 est l'actionnaire unique de la Société absorbante.

La Société absorbante est l'actionnaire unique de la Société absorbée.

2. Type de fusion. BE Sophia Lux II sera fusionnée avec BE Sophia Lux I au moyen d'une fusion par absorption de BE Sophia Lux II par BE Sophia Lux I, sans liquidation de BE Sophia Lux II (la Fusion), effectuée conformément (i) aux dispositions de l'Article XIV de la Loi et (ii) aux termes et conditions contenues dans le présent projet commun de fusion soumis au droit luxembourgeois ((i) et (ii) sont appelées ensemble les Termes et Conditions de la Fusion).

Une fois la Fusion effective, l'ensemble des actifs et des passifs de BE Sophia Lux II (à savoir les actifs et les passifs qui existeront à la Date de prise d'effet, tel que défini ci-dessous) sera transféré de plein droit à BE Sophia Lux I, BE Sophia Lux II cessera d'exister.

Sur le plan comptable, l'actif et le passif de la Société absorbée sont évalués à leur valeur net comptable au 30 septembre 2014.

Aucune part sociale ne sera nouvellement émise par la Société absorbante ou échangée contre quelque part sociale de la Société absorbée. Aucun expert tel que visé à l'article 266 de la Loi n'a été élu et les dispositions de l'article 265 de la Loi ne sont pas applicables.

3. Date de prise d'effet. La Fusion deviendra effective entre les Sociétés fusionnantes à la date de

- l'acte notarié de droit luxembourgeois consignait les résolutions de l'actionnaire unique de BE Sophia Lux I; et
- l'acte notarié de droit luxembourgeois consignait les résolutions de l'actionnaire unique de BE Sophia Lux II, approuvant la décision de fusionner selon les modalités et les conditions incluses dans le présent projet commun de fusion (la Date de prise d'effet).

Toutefois, la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'à compter de la date de publication des actes mentionnés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 9 de la Loi.

A la date de prise d'effet, toutes obligations contractuelles existantes envers BE Sophia Lux II à la date de la Fusion seront transférées à BE Sophia Lux I. BE Sophia Lux I sera en conséquence responsable de tous les droits acquis.

4. Date de prise d'effet de la fusion du point de vue comptable et fiscal. Du point de vue comptable, les opérations de BE Sophia Lux II seront considérées comme réalisées pour le compte de BE Sophia Lux I à partir du 30 Septembre 2014.

5. Conséquence de la fusion sur les employés. Ni BE Sophia Lux I, ni BE Sophia Lux II n'ont d'employés. En conséquence, la fusion n'aura aucun impact sur les employés des Sociétés fusionnantes.

6. Droits conférés par la Société absorbante à l'actionnaire de la Société absorbée bénéficiant de droits spéciaux et aux détenteurs d'autres titres que des actions. Ni la Société absorbante ni la Société absorbée n'ont émis d'actions ou autres titres conférant des droits spéciaux à leurs détenteurs.

7. Avantages spéciaux. Aucun avantage spécial n'a été ni se sera accordé, en lien avec la Fusion, aux membres des conseils de gérance de BE Sophia Lux I et de BE Sophia Lux II, aux réviseurs d'entreprises de BE Sophia Lux I et de BE Sophia Lux II, le cas échéant, à d'autres experts ou conseillers de BE Sophia Lux I et de BE Sophia Lux II, ni à aucune autre personne.

8. Conséquence de la fusion sur les droits des créanciers. Les créanciers de BE Sophia Lux II deviendront les créanciers de BE Sophia Lux I.

Conformément à l'article 268 de la Loi, les créanciers des Sociétés fusionnantes dont les créances sont antérieures à la date de publication du présent projet commun de fusion au Mémorial ont le droit, nonobstant tout accord contraire, de demander, dans un délai de deux (2) mois après cette publication, au juge président la chambre du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg connaissant des matières commerciales et siégeant comme en matière de référés, d'obtenir des mesures de sauvegarde adéquates pour des dettes venues à échéance ou non, au cas où la Fusion rendrait nécessaires une telle protection.

9. Documents disponibles aux sièges des Sociétés fusionnantes. Les documents suivants seront mis à la disposition des actionnaires aux sièges des Sociétés fusionnantes au moins un (1) mois avant la date à laquelle l'actionnaire unique de chacune des Sociétés fusionnantes décidera d'approuver la décision de fusion prévue par la Proposition de Fusion:

(a) le présent projet commun de fusion;

(b) les comptes annuels légaux de BE Sophia Lux I pour les exercices 2011, 2012 et 2013, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de BE Sophia Lux I, y compris le rapport annuel de BE Sophia Lux I correspondant pour 2011, 2012 et 2013;

(c) les comptes annuels légaux de BE Sophia Lux II pour les exercices 2011, 2012 et 2013, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires de BE Sophia Lux II, y compris le rapport annuel de BE Sophia Lux II correspondant pour 2011, 2012 et 2013;

(d) les états financiers intermédiaires de BE Sophia Lux I et de BE Sophia Lux II au 30 septembre 2014.

En cas de divergence entre la version française et la version anglaise, la version anglaise fera foi.

BE Sophia Lux I / BE Sophia Lux II

Luxembourg Corporation Company SA / Luxembourg Corporation Company SA

NEIL ROSS

MANAGER

Référence de publication: 2014171754/231.

(140197091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

GPF Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 191.522.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the 4th day of November

Before, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Ignacio Olascoaga Palacio, residing in 74 Claudio Coello, 28001 Madrid, Spain;

Mr Martin Rodriguez-Fraile Huete, residing in 23 Calle Intergolf, La Moraleja (Alcobendas), 28109 Madrid, Spain;

Mr Lorenzo Martinez de Albornoz Torrente, residing in 11 Alfar, 28023, Madrid, Spain, represented by Mr Martín Rodriguez-Fraile Huete (named above) pursuant to a proxy dated 29 October 2014 (such proxy to be registered ne varietur together with the present deed); and Mr Guillermo Castellanos O'Shea, residing in 2 Fernando VI, 28004 Madrid, Spain represented by Mr Martín Rodriguez-Fraile Huete (named above) pursuant to a proxy dated 29 October 2014 (such proxy to be registered ne varietur together with the present deed).

The appearing parties have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company GPF Partners ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "GPF Partners" (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is to render advisory, management, accounting and administrative services, as the case may be in its capacity as general partner of "GPF Capital I S.C.A. SICAR", a société d'investissement en capital à risque, subject to the provisions of the law of 15 June 2004 on investment companies in risk capital, as amended, and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. If and to the extent permitted by law, the manager or as the case may be the board of managers may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. Each member has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by any manager by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) calendar days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 calendar days before the proposed effective date of the resolutions, except in case of urgency. In such case, the nature of the urgency shall be communicated to the members. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by Luxembourg law in relation to collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) members, an annual general meeting shall be held at the registered office of the Company on the first Monday of the month of June at 3.00 pm of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year. The accounts of the Company shall be expressed in Euros.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood

that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares subscribe	Payment
Mr. Ignacio Olascoaga Palacio	3,125	€ 3,125
Mr. Martín Rodríguez-Fraile Huete	3,125	€ 3,125
Mr. Lorenzo Martínez de Albornoz Torrente	3,125	€ 3,125
Mr. Guillermo Castellanos O'Shea	3,125	€ 3,125
Total:	12,500	€ 12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately Euro 1.300,-.

Resolutions of the sole member

The sole member of the Company has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Martín Rodríguez-Fraile Huete, born on 25 January 1983 in Miami, Florida (United States of America), residing professionally at 26 Joaquín Costa, 28002 Madrid, Spain;
 - Alan Picone, born on 30 June 1976 in Thionville (France), residing professionally at 65 rue d'Eich, L-1461 Luxembourg;
 - Nicolas Muller, born on 19 May 1976 in Thionville (France), residing professionally at 65 rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2014.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, whose is known to the notary by its social denomination, by-laws and residences, the said party appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de novembre.

Par devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg,

A comparu:

M. Ignacio Olascoaga Palacio, résidant au 74 Claudio Coello, 28001 Madrid, Espagne;

M. Martin Rodriguez-Fraile Huete, résidant au 23 Calle Intergolf, La Moraleja (Alcobendas), 28109 Madrid, Espagne;

M. Lorenzo Martinez de Albornoz Torrente, résidant au 11 Alfar, 28023 Madrid, Espagne, représenté par M. Martin Rodriguez-Fraile Huete (mentionné ci-dessus) en vertu d'une procuration datée du 29 octobre 2014 (cette procuration étant enregistrée ne varietur avec le présent acte); et

M. Guillermo Castellanos O'Shea, 2 Fernando VI, 28004 Madrid, Espagne, représenté par M. Martin Rodriguez-Fraile Huete (mentionné ci-dessus) en vertu d'une procuration datée du 29 octobre 2014 (cette procuration étant enregistrée ne varietur avec le présent acte).

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée GPF Partners qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er} . Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GPF Partners" (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet social de la Société est de fournir des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité ou à l'administration selon les cas en qualité d'associé commandité de "GPF Capital I S.C.A. SICAR", une société d'investissement en capital à risque, soumise aux dispositions de la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée, mais également de réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Dans la mesure où la loi le permet, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut(peuvent) décider de transférer en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg le siège social de la Société.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de 1 Euro (€ 1]) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple de l'assemblée générale des associés. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) a, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants ou par la seule signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Chaque membre a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi luxembourgeoise, par écrit (dans la mesure où cela est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens étant équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par tout gérant par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins 8 jours calendaires avant la date effective des résolutions, sauf en cas d'urgence. Dans un tel cas, la nature de l'urgence sera communiquée aux associés. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi luxembourgeoise concernant les décisions collectives (sous réserve que les exigences de majorité soient remplies, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle des associés sera tenue chaque année au siège social de la Société le premier lundi du mois de juin à 15:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. Les comptes de la Société seront exprimés en Euros.

Art. 12. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Si, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société, la Société sera une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
M. Ignacio Olascagoa Palacio	3.125	€ 3.125
M. Martín Rodríguez-Fraile Huete	3.125	€ 3.125
M. Lorenzo Martínez de Albornoz Torrente	3.125	€ 3.125
M. Guillermo Castellanos O'Shea	3.125	€ 3.125
Total	12.500	€ 12.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ 1.300.- Euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:
 - Martin Rodriguez-Fraile, né le 25 janvier 1983 à Miami, Floride (Etats-Unis d'Amérique), résidant professionnellement au 26, Joaquín Costa, 28002 Madrid, Espagne;
 - Alan Picone, né le 30 juin 1976 à Thionville (France), résidant professionnellement au 65, rue d'Eich, L-1461, Luxembourg;
 - Nicolas Muller, né le 19 mai 1976 à Thionville (France), résidant professionnellement au 65, rue d'Eich, L-1461, Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdits comparants ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: OLASCOAGA PALACIO, RODRIGUEZ-FRAILE HUETE, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05/11/2014. Relation: EAC/2014/14874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05 novembre 2014.

Référence de publication: 2014171990/305.

(140196399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Tishman Speyer Pont Cardinet Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 163.595.

Tishman Speyer Pont Cardinet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 163.635.

In the year two thousand and fourteen, the fourth of November.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Tishman Speyer Pont Cardinet Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163595, established under the Luxembourg laws pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 21, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 2753 dated November 11, 2011, and whose articles of association have not been amended since then, and having a subscribed and fully paid in share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Absorbing Company),

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address at Luxembourg (the Attorney), by virtue of a special power of attorney granted by the board of managers of the Absorbing Company of November 3, 2014 (Resolutions 1) and

2) Tishman Speyer Pont Cardinet S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163635, established under the Luxembourg laws pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated September 21, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations number 2763 dated November 12, 2011, and whose articles of association have not been amended since then, and having a subscribed and fully paid in share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Absorbed Company),

here represented by the Attorney by virtue of a special power of attorney granted by the board of managers of the Absorbed Company of November 3, 2014 (Resolutions 2).

A copy of Resolutions 1 and Resolutions 2 signed in varietur by the Attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Absorbing Company and the Absorbed Company are hereafter together referred to as the Merging Companies.

The Merging Companies are subject to the law of August 10, 1915 on commercial companies, as subsequently amended (the Law).

The Attorney, acting for the board of managers of the Absorbing Company (the Board of the Absorbing Company) and of the Absorbed Company (the Board of the Absorbed Company and together with the Board of the Absorbing Company, the Boards), requested the notary to draw up the merger proposal (the Merger Proposal) in the following way:

MERGER PROPOSAL

The Absorbing Company proposes to merge with the Absorbed Company by way of absorption (the Merger), it being understood that the surviving entity will be the Absorbing Company.

The Absorbing Company is the owner of all the shares representing the entire share capital and all voting rights of the Absorbed Company, and as such the Merger (as defined below) is subject to the specific provisions of article 278 of the Law.

Since the Absorbing Company holds one hundred per-cent (100%) of the shares in issue of the Absorbed Company and to the extent all the conditions of article 279 of the Law are met, the approval of the Merger by the extraordinary general meeting of shareholders of each of the Merging Companies will not be required.

The documents referred to in article 267, paragraph 1, a), b) and c) of the Law (i.e. the Merger Proposal, the annual accounts and the annual reports of the Merging Companies for the last three financial years as well as an interim financial situation as of September 30, 2014) will be available for a period of at least one month prior to the date of approval of the Merger for inspection by the sole shareholder of the Absorbing Company at the registered office of the Merging Companies.

The sole shareholder of the Absorbing Company is entitled, during the aforementioned one month period, to require that an extraordinary general meeting of shareholders of the Absorbing Company be called in order to deliberate and vote on the Merger.

For the avoidance of doubt, it is reminded that the effective date of the Merger (the Effective Date) shall be one (1) month after the publication of this Merger Project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Merger will become effective vis-à-vis third parties as from the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the notarial certificate referred to in article 273 (1) of the Law.

Now therefore, it is agreed as follows:

1. On the Effective Date, the Absorbed Company shall, pursuant to articles 257 et seq. of the Law, contribute to the Absorbing Company all its assets and all its liabilities, without any restriction or limitation.

2. The Merger is based on the interim accounts as of September 30, 2014 of each of the Merging Companies.

3. As from the Effective Date, all assets and liabilities of the Absorbed Company shall be deemed transferred to the Absorbing Company.

The assets and liabilities are all transferred at their fair market value to the Absorbing Company on the Effective Date.

4. Discharge shall be granted to the Board of the Absorbed Company for the exercise of its mandate until date of the effective date of the Merger.

5. As a result of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled. The activities of the Absorbed Company will be continued by the Absorbing Company.

6. No particular advantage is granted to the members of the Boards.

7. Neither of the Merging Companies has issued securities (other than its shares) entitling their holders to a right to vote.

8. The shares of the Absorbed Company are free of all liens and charges and not encumbered by any security or beneficial right or the holder of such lien, charge, security.

9. As the Absorbed Company does not have any employees, the Merger will not have any effect on employment.

10. The Merger shall further be subject to the following terms and conditions:

a) the Absorbing Company shall acquire the assets contributed by the Absorbed Company in the state in which it is on the Effective Date, without any right of recourse against the Absorbed Company on whatever grounds;

b) the Absorbed Company guarantees to the Absorbing Company the existence of all receivables included in the assets contributed but does not assume any liability as to the solvency of the debtors concerned;

c) the Absorbing Company shall subsequently to the Merger pay all taxes, contributions, duties and levies whether ordinary or extraordinary, which are due or may become due with respect to the Absorbed Company or the property of the assets contributed;

d) the Absorbing Company shall carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date;

e) the Absorbing Company shall in particular carry out all agreements existing with the creditors of the Absorbed Company and the Absorbing Company shall be subrogated to all rights and obligations resulting therefrom, at its own risks;

f) the rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall thus be subrogated, without any novation, to all rights, whether in rem or personal, of the Absorbed Company with respect to all assets and against all debtors without any exception;

g) the Absorbing Company shall assume all liabilities of any kind of the Absorbed Company and it shall in particular assume interest and principal on all debts and liabilities of any kind due by the Absorbed Company. The Absorbing Company shall discharge the Absorbed Company from any claims in relation to obligations and duties thus assumed by the Absorbing Company;

h) the Absorbing Company hereby formally waives any rights of preference, mortgage and rescission, which it may have against the Absorbed Company as a result of the Absorbing Company assuming debts, charges and obligations of the Absorbed Company and it explicitly dispenses the keepers of mortgages with making such an entry ex officio upon registration of this deed.

i) pursuant to the provisions of article 268 of the Law, the creditors of the Merging Companies, whose receivable exists before the date of publication of effectiveness of this Merger proposal will be able to request to a judge the creation of a security within the two months following such date of publication of a statement of effectiveness of Merger if the Merger makes such protection necessary.

11. From an accounting point of view, the Merger shall be deemed to be effective as from September 30, 2014.

12. The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by Law, which are necessary or useful to carry into effect the Merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Insofar as required by Law or deemed necessary or

useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities contributed by the Absorbed Company to the Absorbing Company.

13. All corporate documents, files and records of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for so long as the Law prescribes.

14. Insofar as not specifically provided herein, the Merging Companies refer to the Law.

Formalities

The Absorbing Company:

- shall carry out all legal and publication formalities relating to the contributions made in relation to the Merger;
- shall take on the statements and necessary formalities relating to all relevant administration matters in order to put all assets acquired in its name;
- shall carry out any formalities in order to render the transfer of goods and rights that it has received opposable to third parties.

Delivery of titles

At the definitive realisation of the Merger, the Absorbed Company will give the Absorbing Company the originals of all its incorporating documents and amending deeds, as well as the books of accounts and other accounting documents, titles of ownership or documentary acts of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights transferred.

Fees and duties

Any charges, duties or fees owing as a result of the Merger will be met by the Absorbing Company.

If necessary, the Absorbing Company shall pay the taxes due by the Absorbed Company on the capital and the profits, for the fiscal years not yet taxed.

Choice of the domicile

For the execution of the present deed and any subsequent ones or minutes which may arise as a result, and for any supporting documents or notifications, the registered office of the Absorbing Company is chosen as domicile.

Powers

All the powers are given to the bearer of a certified copy of the present deed in order to carry out all formalities and complete all statements, notifications, deposits, publications and other such matters.

In accordance with the provisions of article 271 (2) of the Law, the undersigned notary certifies the legality of the present merger deed drawn up pursuant to article 261 of the Law.

Opposability toward third parties

For the purpose of opposability of the Merger toward third parties, all the powers are given to the Attorney and to the undersigned notary in order to issue a statement in accordance with article 273 of the Law, stating that the conditions set forth under article 279 of the Law are met, and to proceed with the publication of said statement.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Absorbing Company are estimated at five thousand seven hundred Euro (EUR 5,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English text and the French translation, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After having read and interpreted the contents to the Attorney, known to the Notary by her surname, first name, civil status and residence, the Attorney signed the present deed with the Notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de novembre,

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Tishman Speyer Pont Cardinet Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163595, constituée sous les lois luxembourgeoises par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations numéro 2753 du 11 novembre 2011 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors, ayant un capital social entièrement libéré de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune (la Société Absorbante),

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (la Mandataire), en vertu d'un mandat spécial accordée par résolutions du conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 3 novembre 2014 (les Résolutions 1) et

2) Tishman Speyer Pont Cardinet S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163635, constituée sous les lois luxembourgeoises par acte de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 21 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2763 du 12 novembre 2011 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors, ayant un capital social entièrement libéré de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune (la Société Absorbée),

ici représentée par la Mandataire en vertu d'un mandat spécial accordé par résolutions du conseil de gérance de la Société Absorbée en date du 3 novembre 2014 (les Résolutions 2),

Une copie des Résolutions 1 et des Résolutions 2 signées ne varietur par la Mandataire et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte en vue de leur dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ensemble désignées ci-après comme les Sociétés Fusionnantes.

Les Sociétés Fusionnantes sont soumises à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi).

La Mandataire, agissant pour le conseil de gérance de la Société Absorbante (ci-après, le Conseil de Gérance de la Société Absorbante) et pour le conseil de gérance de la Société Absorbée (le Conseil de Gérance de la Société Absorbée, ensemble avec le Conseil de Gérance de la Société Absorbante, les Conseils de Gérance), a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion (le Projet de Fusion) qui suit:

PROJET DE FUSION

La Société Absorbante propose de fusionner avec la Société Absorbée par voie d'absorption (la Fusion), étant entendu que la société survivante sera la Société Absorbante.

La Société Absorbante est propriétaire de toutes les parts représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote de la Société Absorbée, en conséquence la Fusion (telle que définie ci-dessous) est soumise aux conditions prévues à l'article 278 de la Loi.

Etant donné que la Société Absorbante détient cent pour-cent (100%) des parts émises par la Société Absorbée et dans la mesure où les conditions de l'article 279 de la Loi sont remplies, une approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes ne sera pas requise.

Les documents mentionnés à l'article 267, paragraphe 1, a), b) et c) de la Loi (en l'occurrence le Projet de Fusion, les comptes et rapports annuels des Sociétés Fusionnantes pour les trois derniers exercices ainsi qu'un état comptable au 30 septembre 2014), seront disponibles pendant une période d'au moins un mois avant la date d'approbation de la Fusion, pour inspection par les associés de la Société Absorbante au siège social des Sociétés Fusionnantes.

L'associé unique de la Société Absorbante est autorisé, pendant la période prémentionnée d'un mois, de requérir la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante pour délibérer et voter sur la Fusion.

Afin d'éviter tout doute, il est entendu que la Fusion produira ses effets (la Date d'Effet) un (1) mois au moins après la publication de ce Projet de Fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La Fusion sera effective à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du certificat notarié dont il est question à l'article 273 (1) de la Loi.

Est arrêté ce qui suit:

1. A la Date d'Effet, la Société Absorbée transmettra de manière universelle et sans limitation ni restriction tous les éléments d'actif et de passif de son patrimoine à la Société Absorbante, conformément aux articles 257 et suivants de la Loi.

2. La Fusion repose sur les comptes intermédiaires du 30 septembre 2014 de chacune des Sociétés Fusionnantes.

3. A compter de la Date d'Effet, l'universalité des éléments d'actif et de passif du patrimoine de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante.

L'actif et le passif sont transférés à leur valeur de marché à la Société Absorbante à la Date d'Effet.

4. Décharge sera accordée au Conseil de Gérance de la Société Absorbée pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date d'effectivité de la Fusion.

5. Par l'effet de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées. Les activités de la Société Absorbée seront reprises par la Société Absorbante.

6. Aucun avantage particulier n'a été consenti aux membres des Conseils de Gérance.

7. Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a émis de titres (autres que des parts sociales) conférant à leur porteur un droit de vote.

8. Les parts sociales de la Société Absorbée sont libres de toutes sûretés, privilèges et droit de rétention.

9. La Société Absorbée n'ayant pas d'employés, la Fusion restera sans conséquence sur l'emploi.

10. La Fusion est également soumise aux termes et conditions suivants:

a) la Société Absorbante reprend les actifs transférés par la Société Absorbée en l'état dans lequel ils se trouvent à la Date d'Effet sans aucune prétention, à quelque titre que ce soit, contre la Société Absorbée;

b) la Société Absorbée garantit à la Société Absorbante l'existence de toutes les créances comprises dans les actifs apportés, mais n'assumera aucune responsabilité quant à la solvabilité des débiteurs concernés;

c) suite à la Fusion, la Société Absorbante payera tous les impôts, taxes et redevances, ordinaires et extraordinaires qui pourront être exigés, eu égard de la Société Absorbée ou à la propriété des actifs transférés;

d) la Société Absorbante reprend l'intégralité des obligations et contrats de la Société Absorbée, tels qu'ils existent à la Date d'Effet;

e) la Société Absorbante reprend en particulier l'intégralité des contrats existants avec les créanciers de la Société Absorbée. La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations en découlant et ceci à ses propres risques;

f) les droits et revendications sociales attachés aux actifs transférés par la Société Absorbée seront transférés avec l'intégralité des sûretés réelles et personnelles à la Société Absorbante. La Société Absorbante sera de ce fait subrogée, sans qu'il n'y ait novation des contrats, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée, et ceci sans exception pour tous les actifs et à l'égard de tous les débiteurs;

g) la Société Absorbante reprend l'intégralité des obligations de la Société Absorbée, et en particulier, la Société Absorbante sera redevable des intérêts et du capital de toutes dettes et obligations de la Société Absorbée. La Société Absorbante décharge la Société Absorbée de l'intégralité des revendications se rapportant à des droits et obligations possédés jusque-là par la Société Absorbée;

h) la Société Absorbante renonce expressément à tous droits de privilège, d'hypothèque et action résolutoire qu'elle détient envers la Société Absorbée, du fait de la reprise des droits et obligations de cette dernière, et dispense expressément le bureau des hypothèques d'effectuer cette inscription ex officio lors de l'enregistrement du présent acte.

i) conformément aux dispositions de l'article 268 de la Loi, les créanciers des sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure à la date de publication de ce projet de Fusion auront la faculté de demander à un juge la constitution d'une sûreté dans les deux mois à compter de la date de publication de ce projet de Fusion si l'opération de Fusion réduit leur gage.

11. D'un point de vue comptable, la Fusion produira ses effets à compter du 30 septembre 2014.

12. La Société Absorbante peut accomplir toutes formalités, y compris les publications prévues par la Loi, utiles ou nécessaires à l'entrée en vigueur de la Fusion ou servant la transmission des actifs et passifs. Si prévu par la Loi, ou lorsque cela peut servir la transmission des actifs et passifs, les actes translatifs seront accomplis par les Sociétés Fusionnantes afin de garantir la transmission des actifs et passifs de la Société Absorbée vers la Société Absorbante.

13. Tout document, acte et registre de la Société Absorbée sera conservé au siège social de la Société Absorbante pendant la durée prévue par la Loi.

14. Pour tout point non prévu par les présentes, les parties se réfèrent à la Loi.

Formalités

La Société Absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales et de publication relatives aux apports effectués au titre de la Fusion;
- se chargera de toutes déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations compétentes pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés;
- effectuera toutes les formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits reçus.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses documents constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante.

La Société Absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

159643

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la Société Absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie certifiée des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, le notaire soussigné atteste de la légalité du présent Projet de Fusion établi en application de l'article 261 de la Loi.

Opposabilité à l'égard des tiers

Aux fins d'opposabilité de la Fusion à l'égard des tiers, tous pouvoirs sont donnés à la Mandataire et au notaire soussigné pour émettre un certificat conformément à l'article 273 de la Loi, constatant que les conditions de l'article 279 sont remplies, et pour procéder à la publication dudit certificat.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société Absorbante et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille sept cents Euro (EUR 5.700,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la traduction française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la Mandataire, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, cette Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2014. Relation: LAC/2014/51642. Reçu douze euros. (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Référence de publication: 2014173304/306.

(140197665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2014.

Les Combettes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.071.153,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.863.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés du 16 octobre 2014 que:

1. L'Assemblée Générale décide de nommer:

a. Madame Danielle MOLLARD, née le 27 décembre 1957 à Soissons (France), résidant 18 chemin des Loyers, F-74170 Les Contamines-Montjoie, comme gérant de catégorie A de la société. Le gérant est nommé pour une durée indéterminée.

b. Monsieur Pierre MESTDAGH, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), employé privé, résidant professionnellement au 45 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, comme gérant de catégorie B de la société. Le gérant est nommé pour une durée indéterminée.

2. Monsieur Gilles Mollard, gérant de catégorie A, a changé d'adresse, à savoir 18 chemin des Loyers, F-74170 Les Contamines-Montjoie au lieu du 8B, avenue François Favre, F-74000 Annecy.

3. Monsieur Allart Stéphane, gérant de catégorie B, a changé d'adresse professionnelle, à savoir 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au lieu du 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2014160919/23.

(140183365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2014.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: PLN 855.793.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of September.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

1) KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland,

2) InvestCapital Malta Ltd, a limited liability company, with registered office at 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malta,

both duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal which after having been signed “ne varietur” by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as members of SECAPITAL S.à.r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph EL-VINGER, notary residing in Luxembourg, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 25 August 2014 pursuant to a deed drawn up by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”.

The members, represented as above stated, request the undersigned notary to document the following:

First resolution

The members resolve to reduce the Company’s corporate capital from PLN 869,554,000 (eight hundred sixty-nine million five hundred fifty-four thousand Polish zloty) to PLN 866,702,000 (eight hundred sixty-six million seven hundred two thousand Polish zloty) by cancellation and reimbursement of 2,852 (two thousand eight hundred fifty-two) Class C corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, held by KRUK S.A., and simultaneous reduction of the legal reserve related to Compartment C by an amount of PLN 285,200 (two hundred eighty-five thousand two hundred Polish zloty) in order to bring it from PLN 1,457,600 (one million four hundred fifty-seven thousand six hundred Polish zloty) to PLN 1,172,400 (one million one hundred seventy-two thousand four hundred Polish zloty) and reimbursement of this amount to KRUK S.A.

Power is given to the managers of the Company to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

Second resolution

The members resolve to reduce the Company’s corporate capital from PLN 866,702,000 (eight hundred sixty-six million seven hundred two thousand Polish zloty) to PLN 855,793,000 (eight hundred fifty-five million seven hundred ninety-three thousand Polish zloty) by cancellation and reimbursement of 10,909 (ten thousand nine hundred nine) Class F corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, held by KRUK S.A., and simultaneous reduction of the legal reserve related to Compartment F by an amount of PLN 1,090,900 (one million ninety thousand nine hundred Polish zloty) in order to bring it from PLN 12,972,700 (twelve million nine hundred seventy-two thousand seven hundred Polish zloty) to PLN 11,881,800 (eleven million eight hundred eighty-one thousand eight hundred Polish zloty) and reimbursement of this amount to KRUK S.A.

Power is given to the managers of the Company to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

Third resolution

The members resolve to amend article five (5) of the Company’s Articles of Incorporation, which henceforth will be read as follows:

“The corporate capital of the company is fixed at PLN 855,793,000 (eight hundred fifty-five million seven hundred ninety-three thousand Polish zloty) divided into 229,369 (two hundred twenty-nine thousand three hundred sixty-nine) Class A corporate units, 50,378 (fifty thousand three hundred seventy-eight) Class B corporate units, 11,724 (eleven thousand seven hundred twenty-four) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units, 175,072 (one hundred seventy-five thousand seventy-two) Class E corporate units, 118,818 (one hundred eighteen thousand eight hundred eighteen) Class F corporate units and 246,047 (two hundred forty-six thousand

forty-seven) Class G corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects.”.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately EUR 1,300.-

Declaration

The undersigned notary, who speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1) KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne,
- 2) InvestCapital Malta Ltd, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 36, Archbishop Street, Valletta VLT1447, Malte,

toutes deux ici représentées par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par deux procurations données sous seing privé lesquelles, signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement,

agissant en leur qualité d'associées de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 25 août 2014 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associées, représentées comme stipulé ci-dessus, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associées décident de réduire le capital social de la Société de PLN 869.554.000 (huit cent soixante-neuf millions cinq cent cinquante-quatre mille zloty polonais) à PLN 866.702.000 (huit cent soixante-six millions sept cent deux mille zloty polonais) par annulation et remboursement de 2.852 (deux mille huit cent cinquante-deux) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, appartenant à KRUK S.A., et réduction simultanée de la réserve légale relative au Compartiment C à concurrence d'un montant de PLN 285.200 (deux cent quatre-vingt-cinq mille deux cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 1.457.600 (un million quatre cent cinquante-sept mille six cents zloty polonais) à PLN 1.172.400 (un million cent soixante-douze mille quatre cents zloty polonais) et remboursement de ce montant à KRUK S.A.

Pouvoir est donné aux gérants de la Société pour organiser le paiement en conformité avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

Deuxième résolution

Les associées décident de réduire le capital social de la Société de PLN 866.702.000 (huit cent soixante-six millions sept cent deux mille zloty polonais) à PLN 855.793.000 (huit cent cinquante-cinq millions sept cent quatre-vingt-treize mille zloty polonais) par annulation et remboursement de 10.909 (dix mille neuf cent neuf) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, appartenant à KRUK S.A., et réduction simultanée de la réserve légale relative au Compartiment F à concurrence d'un montant de PLN 1.090.900 (un million quatre-vingt-dix mille neuf cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 12.972.700 (douze millions neuf cent soixante-douze mille sept cents zloty polonais) à PLN 11.881.800 (onze millions huit cent quatre-vingt-un mille huit cents zloty polonais) et remboursement de ce montant à KRUK S.A.

Pouvoir est donné aux gérants de la Société pour organiser le paiement en conformité avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

Troisième résolution

Les associées décident de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 855.793.000 (huit cent cinquante-cinq millions sept cent quatre-vingt-treize mille zloty polonais) représenté par 229.369 (deux cent vingt-neuf mille trois cent soixante-neuf) parts sociales de catégorie A, 50.378 (cinquante mille trois cent soixante-dix-huit) parts sociales de catégorie B, 11.724 (onze mille sept cent vingt-quatre) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D, 175.072 (cent soixante-quinze mille soixante-douze) parts sociales de catégorie E, 118.818 (cent dix-huit mille huit cent dix-huit) parts sociales de catégorie F et 246.047 (deux cent quarante-six mille quarante-sept) parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à EUR 1.300,-

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 septembre 2014. Relation: RED/2014/2123. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 octobre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014157625/138.

(140178930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

**Patron Noosa Devco (Sutton Coldfield) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Gracewell Properties (Sutton Coldfield) S.à r.l.).**

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.743.

In the year two thousand and fourteen, on the third of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as proxyholder on behalf of Grace Lodge Care Investments II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg: B184.133) being the sole shareholder of Gracewell Properties (Sutton Coldfield) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of notary Martine SCHAEFFER, prenamed, dated February 7th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1112 dated 2 May 2014, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 184.743). The articles of incorporation have not been amended since.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Modification of the registered name of the company into "Patron Noosa Devco (Sutton Coldfield) S.à r.l.".

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Gracewell Properties (Sutton Coldfield) S.à r.l. to Patron Noosa Devco (Sutton Coldfield) S.à r.l. and to consequently amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Patron Noosa Devco (Sutton Coldfield) S.à r.l.” (the Company)”.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trois octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, agissant en vertu d’une procuration de Grace Lodge Care Investments II S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B184.133), étant l’associé unique de Gracewell Properties (Sutton Coldfield) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer prénommé en date du 7 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations numéro 1112 du 2 mai 2014, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 184.743). Les statuts de la société n’ont pas été modifiés depuis.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d’acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l’ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en «Patron Noosa Devco (Sutton Coldfield) S.à r.l.»

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l’unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Gracewell Properties (Sutton Coldfield) S.à r.l. en «Patron Noosa Devco (Sutton Coldfield) S.à r.l.» et de modifier l’article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Patron Noosa Devco (Sutton Coldfield) S.à r.l.» (ci-après, la Société.)»

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 octobre 2014. LAC/2014/46675. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2014.

Référence de publication: 2014159734/73.

(140181499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2014.

DIF RE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 138.275.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014160282/9.

(140182233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2014.

T.I. Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 107.790.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept septembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Raphaël HENRY, né le 11 janvier 1977 à Ottignies-Louvain-la-neuve (Belgique), demeurant à B-5030 Gembloux, 8, Rue Baudecet, (le "Mandant"),

dûment représenté par Madame Sylviane VERVOORT demeurant à B-5030 Gembloux, 8, Rue Baudecet, (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que T.I. BENELUX S.A. ("la Société"), ayant son siège social à L-3895 FOETZ, Rue de l'Industrie, Coin des Artisans inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 107.790, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 avril 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 septembre 2005, numéro 935.

II. Que le Mandant est le propriétaire de mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix-huit euros (€ 318,-), représentant l'entièreté du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des actions de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L-3895 FOETZ, Rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire pré-mentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: HENRY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/09/2014. Relation: EAC/2014/12545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19/09/2014.

Référence de publication: 2014146416/43.

(140166266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2014.
